RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

**ABCD INVEST**

Société par actions simplifiée au capital de 161.000 euros

Siège social : 36, rue Tronchet - 75009 Paris

449 019 470 RCS PARIS

(la **Société**)

---

**DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DU 3 JANVIER 2025**

---

L'an deux mille vingt cinq,

le 3 janvier,

le Président de la Société, après avoir pris connaissance des statuts à jour de la Société (les **Statuts**),

a pris, conformément à l'article 3 (*Siège social*) des Statuts, les décisions selon l'ordre du jour suivant :

1. Transfert du siège social de la Société et modification corrélative des statuts de la Société ;
2. Pouvoirs pour formalités.

**PREMIÈRE DÉCISION**

*Transfert du siège social de la Société et modification corrélative des statuts de la Société*

Le Président,

connaissance prise des Statuts,

**décide**, conformément à l'article 3 (*Siège social*) des Statuts, de transférer, avec effet au 15 janvier 2025, le siège social de la Société du 36, rue Tronchet – 75009 Paris à l'adresse suivante :

**7 bis, Place du Commerce - 75015 Paris**

**décide**, en conséquence, de modifier comme suit l'article 3 (*Siège social*) des Statuts, avec effet au 15 janvier 2025 :

« *Article 3 – SIÈGE SOCIAL*

*Le siège social est fixé à : 7 bis, Place du Commerce - 75015 Paris.*

*Le transfert du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe est décidé par le Président. Dans tous les autres cas, le transfert du siège social résulte d'une décision collective extraordinaire des associés. En cas de transfert décidé par le Président, celui-ci est autorisé à modifier les statuts en conséquence.*

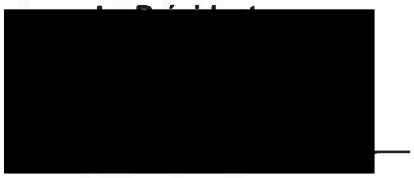
*Si la société vient à ne comporter qu'un seul associé, la décision de transfert de siège social est prise par l'associé unique.* »

**SECONDE DÉCISION**

*Pouvoirs pour les formalités*

Le Président,

**décide** de conférer tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes décisions en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité, y compris tous dépôts au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris.



**Monsieur Didier Brethes**